



**PLAN D'ACTION 2019-2022**  
**À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**  
**ET**  
**BILAN 2021**  
**de la Ville de Trois-Rivières**

Le plan d'action a été adopté le 1er octobre 2019, par le conseil municipal  
Résolution N° C-2019-1127

*En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur  
intégration scolaire, professionnelle et sociale*

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>BREF PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ</b> .....	3
<b>GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION.</b> ....	5
<b>CONSULTATION DE PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEURS REPRÉSENTANTS</b> .....	7
<b>OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2021</b> .....	7
<b>QUESTIONS OU COMMENTAIRES SUR CE PLAN D'ACTION</b> .....	8

## **BREF PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ**

Située au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Maurice, en plein cœur du Québec, la ville de Trois-Rivières jouit d'une avantageuse proximité avec la métropole et la capitale nationale tout en bénéficiant d'un accès privilégié à la rive sud grâce au majestueux pont Laviolette.

Pôle économique de la Mauricie, Trois-Rivières occupe l'enviable position, parmi les villes de 100 000 habitantes et habitants et plus, où les habitations et les services municipaux coûtent le moins cher au Québec. Tirant avantage de la présence de collèges et d'une université, d'hôpitaux, de musées et de milliers de commerces, la Ville dispose d'une offre de service complète.

La population trifluvienne bénéficie d'une multitude de services accessibles et diversifiés dont :

- L'abonnement gratuit au réseau des Bibliothèques de Trois-Rivières;
- Un bulletin municipal, présentant de l'information diversifiée aux citoyennes et citoyens;
- Une centaine de parcs municipaux;
- De nombreuses activités et une profusion de spectacles;
- Un service de transport en commun;

La municipalité compte 1 289 employées et employés et près de 140 000 citoyennes et citoyens. Ses installations sont constituées de bâtiments municipaux, de centaines de parcs, de plusieurs installations sportives, culturelles et récréatives, de cinq bibliothèques et de nombreux organismes communautaires.

L'administration de la Ville se compose de centaines d'employées et d'employés dévoués à un objectif commun : offrir des services publics de grande qualité aux Trifluyennes et Trifluviens. Pour y parvenir, l'administration municipale se compose de plusieurs directions ayant chacune un rôle et une expertise distincte. Les directions composant l'administration municipale sont :

- la Direction générale,
- la Direction de l'aménagement et du développement durable,
- la Direction de l'approvisionnement,
- la Direction des communications et de la participation citoyenne,
- la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire,
- la Direction de l'évaluation,
- la Direction des finances,

- la Direction du génie,
- la Direction du greffe, gestion des documents et archives,
- la Direction de la police,
- la Direction des ressources humaines,
- la Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile,
- la Direction des services juridiques,
- la Direction des technologies de l'information,
- la Direction des travaux publics.



Aux directions municipales s'ajoutent quatre organismes paramunicipaux qui œuvrent également au service de la population tels que le transport, la culture, le développement économique et le tourisme, sans oublier l'île St-Quentin.

La Ville a adopté sa quatrième politique de développement social, cette politique a pour mission de favoriser l'amélioration du cadre, des conditions et de la qualité de vie de l'ensemble de la communauté, en ayant une vision d'un développement intégré et durable. Elle représente une politique globale qui permet de poser ensemble des actions significatives et concertées ayant comme objectif le mieux-être des citoyennes et des citoyens et la lutte contre l'exclusion sociale.

Le développement social, basé sur des valeurs d'équité, d'intégrité, d'ouverture et de solidarité, devrait permettre à chaque individu de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif.

Depuis la fusion de 2002, plusieurs politiques municipales ont vu le jour, notamment celles de l'environnement, de la famille, de la culture et de l'activité physique, du sport et du plein air ainsi que certaines politiques transversales comme celles qui touchent aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux nouveaux arrivants et arrivantes. La Politique de développement social fournit un cadre global qui permet de faire des liens entre ces politiques tout en ajoutant des éléments qui lui sont propres.

C'est ainsi que le plan d'action **accessibilité universelle, famille et Municipalité amie des aînés (2019-2022)** intègrent les objectifs de la politique en développement social à travers une variété d'actions et de mesures concrètes.

Les services municipaux et paramunicipaux travaillent ensemble pour réduire les obstacles des personnes handicapées et de leur famille. Un comité de suivi a été mis sur pied avec un représentant de chacun des services qui assure le suivi, la réalisation, l'avancement et la reddition de compte du plan d'action. Nommons également le renouvellement du comité de travail personnes handicapées qui a pour mandat de favoriser les liens et la collaboration des acteurs du milieu qui interviennent auprès des

personnes handicapées afin de connaître, harmoniser et développer des services sur le territoire de la ville de Trois-Rivières pour mieux répondre aux besoins.

Au cours de l'année 2021, nous avons reçu cinq requêtes en lien avec l'accessibilité universelle. Les requêtes émanaient de citoyens ou d'organismes et traitaient de sujets divers. On y retrouvait entre autres une table à pique-nique adaptée installée de la mauvaise façon, une demande d'un organisme pour installer une rampe d'accès, etc. Avec la compilation des requêtes, il nous est maintenant possible de sensibiliser l'ensemble des directions et d'assurer des suivis et interventions auprès des équipes de travail concerné par la problématique.

## **GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION.**

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail constitué de :

### **Responsable du plan d'action :**

- Véronique Angers, conseillère saines habitudes de vie et réussite éducative, Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire

### **Responsables de l'élaboration en 2018-2019 :**

- Judith Bastien et François Dubois, BAIL Mauricie
- Hélène Carbonneau, Laboratoire en loisir inclusif
- Véronique Masson, CIUSSS MCQ
- Steve Leblanc, Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées

### **Responsables de la mise en œuvre du plan d'action 2019-2022 :**

- Cynthia Émery, Direction des finances
- Marc-André Godin, Direction de l'aménagement et du développement durable
- Pier-Marc Lincourt, Direction de l'approvisionnement
- Roxanne Legault, Direction des communications et de la participation citoyenne
- Marie-Pauline Michon, Culture 3R (organisme paramunicipal)
- France Cinq-Mars, Direction générale
- Patrice Gingras, Direction du génie
- Yolaine Tremblay, Direction du greffe, de la gestion documentaire et des archives
- Valérie Cloutier, Services juridiques
- Daniel Rioux, Innovation et développement économique (organisme paramunicipal)
- Alexandra Méthot et Jean-Pierre Laporte, Direction des ressources humaines
- Carole Lebel, Direction de la sécurité publique

- Jean-Luc Trempe, Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile
- Fano Andriamiharisoa, Direction des technologies de l'information
- Anne Julie Brière-Raymond, Direction des travaux publics
- Marie-Ève Leblond, Bibliothèques
- André Costa, Société de transport de Trois-Rivières (organisme paramunicipal)
- Sara Tardif et Mylène Leclerc, Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire
- Josée-Anne Labrousse, Corporation de développement de l'île Saint-Quentin (organisme paramunicipal)



### LE GROUPE S'EST VU CONFIER LES RESPONSABILITÉS SUIVANTES :

- ✓ Être à l'écoute des besoins et réalités vécues par les personnes handicapées;
- ✓ Faire partie intégrante du comité en assurant une représentation de la direction ou de l'organisme, aux rencontres trisannuelles;
- ✓ Mobiliser leurs équipes de travail à l'égard des personnes handicapées et des autres clientèles;
- ✓ Assurer le suivi auprès de leurs collègues pour voir à l'avancement des actions;
- ✓ Mettre à jour de façon trimestriellement les sections du plan d'action sous leur responsabilité;
- ✓ Identifier et promouvoir les meilleures pratiques en matière d'intégration;
- ✓ Participer au développement d'outils de travail efficaces pour le comité de suivi;
- ✓ Participer à l'intégration harmonieuse de nouvelles politiques ou plans d'action aux travaux du comité, le cas échéant.

## **CONSULTATION DE PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEURS REPRÉSENTANTS**

---

### **Comment avez-vous consulté des personnes handicapées et leurs représentants en vue de l'élaboration du présent plan d'action?**

Avec la collaboration de représentants des personnes handicapées, une stratégie a été élaborée pour procéder à une vaste consultation auprès des organismes de services concernés. La première étape était de créer un questionnaire à partir des éléments clés de la « Politique d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées ». La deuxième étape, une fois la compilation terminée et validée, les résultats recueillis a, à nouveau été transmis aux personnes consultées afin de valider le contenu et se réajuster au besoin. Ces étapes nous ont permis de mieux comprendre les enjeux auxquels chaque organisme fait face, ainsi que les nuances en lien avec le type de limitation.

---

## **OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2021**

Article 61.3

Cette mesure s'inscrit en lien avec l'article 61.3 de la *Loi en matière d'approvisionnement accessible*.

Article 67

Cette mesure s'inscrit en lien avec l'article 67 de la *Loi en lien avec le plan de développement en transport*.

EMPLOI

Cette mesure s'inscrit aussi dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi de la municipalité.

---

**FAMILLE**

Cette mesure s'inscrit aussi dans le cadre de la politique familiale de la municipalité.

**MADA**

Cette mesure s'inscrit aussi dans le plan d'action Municipalité amie des aînés de la municipalité.

**DURABLE**

Cette mesure s'inscrit aussi dans le plan d'action de développement durable de la municipalité.

**CIVILE**

Cette mesure s'inscrit aussi dans le plan de sécurité civile de la municipalité.

---

## **BILAN DES MESURES RÉALISÉES EN 2021**

Voir en annexe : BILAN - 2021

## **QUESTIONS OU COMMENTAIRES SUR CE PLAN D'ACTION**

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts aux personnes handicapées peuvent être adressés à la responsable du plan d'action aux coordonnées suivantes :

### **Madame Véronique Angers**

Conseillère en saines habitudes de vie et réussite éducative

Direction de la culture, loisirs et vie communautaire

Ville de Trois-Rivières

819 374-2002, ou 311, poste 4288

[vangers@v3r.net](mailto:vangers@v3r.net)